*Seul le prononcé fait foi*

**Vingt-neuvième session du Groupe de Travail**

**de l'Examen Périodique Universel du Luxembourg**

Genève, le 18 janvier 2018

**Intervention de Mme Ester Cañadas, Représentant permanent adjoint d'Andorre**

L'Andorre souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation du Luxembourg et la remercie pour la présentation de son rapport qui rend compte des progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées lors du deuxième cycle de l'EPU.

L'Andorre salue l'attachement traditionnel du Luxembourg à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

L'Andorre se réjouit du projet de loi nº 7167 visant à lutter efficacement contre la violence fondée sur le genre et la violence domestique et salue la signature par le Luxembourg en mai 2011 de la Convention du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique (Convention d’Istanbul).

Dans ce sens, l'Andorre souhaite adresser au Luxembourg la recommandation suivante : ratifier dans les meilleurs délais la Convention du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique (Convention d’Istanbul).

Pour conclure, l'Andorre souhaite au Luxembourg plein succès dans l'exercice de cet examen.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_